



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/48/699\*  
2 mars 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session  
Point 162 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES  
NATIONS UNIES EN GÉORGIE

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 13	3
II. CONCEPTION DE L'OPÉRATION . . . . .	14 - 17	5
III. PREMIÈRES MESURES AUTORISANT DES ENGAGEMENTS POUR LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE . . . . .	18 - 19	6
IV. ÉVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE . . . . .	20 - 24	6
V. PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 7 AOÛT 1993 AU 31 JANVIER 1994 (COMPTE TENU DES ACTIVITÉS PRÉALABLES À LA MISE EN PLACE DE LA MISSION) . . . . .	25	7
VI. PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er FÉVRIER AU 31 JUILLET 1994 . . . . .	26	8
VII. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES . . . . .	27	8
VIII. GESTION FINANCIÈRE DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE . . . . .	28	8

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
IX. MESURES QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEVRAIT PRENDRE À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION . . . . .	29	8
<u>Annexes</u>		
I. Prévisions de dépenses de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour la période allant du 7 août 1993 au 31 janvier 1994, y compris les activités préalables à la mise en place de la mission - état récapitulatif . . . . .		10
II. Prévisions de dépenses de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour la période allant du 7 août 1993 au 31 janvier 1994, y compris les activités préalables à la mise en place de la mission - renseignements complémentaires .		13
III. Prévisions de dépenses de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour la période allant du 1er février au 31 juillet 1994 - état récapitulatif . . . . .		25
IV. Prévisions de dépenses de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour la période allant du 1er février au 31 juillet 1994 - renseignements complémentaires . . . . .		28
V. Tableau d'effectifs proposé . . . . .		38
VI. Personnel civil et dépenses y afférentes - Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie . . . . .		39
VII. Carte de Géorgie . . . . .		41

## I. INTRODUCTION

1. Le 1er juillet 1993, le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité un rapport sur la situation en Abkhazie (République de Géorgie)<sup>1</sup>, dans lequel il a décrit les efforts accrus déployés par l'Organisation des Nations Unies pour trouver un règlement à ce conflit, à la suite de la nomination de son Envoyé spécial en Géorgie. Il a recommandé dans ce rapport de déployer en Géorgie un groupe de 50 observateurs militaires des Nations Unies, dont le chef aurait le grade de général de brigade.

2. Le 7 juillet 1993, le Secrétaire général a présenté au Conseil un additif à son rapport<sup>2</sup>, dans lequel il a précisé que selon des estimations préliminaires, le coût total de l'opération s'élèverait à 9 005 000 dollars pour une période initiale de six mois.

3. Dans un second additif daté du 7 juillet 1993<sup>3</sup>, le Secrétaire général a expliqué que les combats entre forces abkhazes et forces géorgiennes s'étaient intensifiés. Il a précisé que, devant cette grave détérioration de la situation militaire, il ne lui semblait pas judicieux de déployer les observateurs militaires tant que le cessez-le-feu de courte durée dont les parties avaient convenu le 14 mai 1993 n'aurait pas été rétabli et ne serait pas respecté.

4. Ayant examiné le rapport susmentionné et ses additifs, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 849 (1993) du 9 juillet 1993, a prié le Secrétaire général de dépêcher son Envoyé spécial en Géorgie afin d'aider à parvenir à un accord sur l'application du cessez-le-feu et d'entamer immédiatement les préparatifs nécessaires pour déployer 50 observateurs militaires une fois que le cessez-le-feu aurait été appliqué, notamment en se mettant en rapport avec les États Membres qui seraient en mesure de fournir des observateurs et en envoyant une équipe de planification dans la zone. Dans la même résolution, le Secrétaire général a également été prié de faire savoir au Conseil, afin que celui-ci prenne une décision, quand le cessez-le-feu aurait été appliqué et si, à son avis, les conditions autorisaient le déploiement des observateurs. Le Conseil lui a demandé en outre de formuler alors des recommandations concernant leur mandat et s'est déclaré prêt à agir promptement dès qu'il aurait été ainsi informé.

5. Dans une lettre datée du 4 août 1993<sup>4</sup>, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité que, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la résolution 849 (1993), il avait dépêché sur place une équipe de planification qui avait séjourné dans la région du 19 au 26 juillet 1993. Il a également indiqué que le 27 juillet 1993, des représentants des parties en conflit avaient signé à Sotchi un nouvel accord de cessez-le-feu qui devait prendre effet le 28 juillet 1993, le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie ayant joué le rôle de facilitateur.

6. Dans un rapport postérieur<sup>5</sup> daté du 6 août 1993, adressé au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a précisé qu'en application de la résolution 849 (1993), son Envoyé spécial s'était également rendu dans la région, indépendamment de l'équipe de planification, du 28 au 31 juillet 1993. Le rapport en question contient les recommandations de l'Envoyé spécial et de l'équipe de planification.

/...

7. Compte tenu de ces recommandations, le Secrétaire général a informé le Conseil qu'il estimait que les conditions étaient réunies pour permettre le déploiement de la mission d'observateurs militaires. Il a donc proposé de créer une Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et, sous réserve de l'accord du Conseil, d'envoyer dès que possible une première équipe d'observateurs dans la zone du conflit.

8. Dans sa résolution 854 (1993) du 6 août 1993, le Conseil a approuvé la proposition faite par le Secrétaire général pour qu'une première équipe de 10 observateurs militaires des Nations Unies au plus soit déployée dès que possible dans la région afin de commencer à aider à vérifier le respect du cessez-le-feu comme envisagé dans l'accord de cessez-le-feu. Le mandat de cette première équipe devant arriver à expiration dans un délai de trois mois, le Conseil a prévu que l'équipe serait incorporée dans une mission d'observation des Nations Unies s'il décidait d'établir officiellement une telle mission.

9. Dans sa résolution 858 (1993) du 24 août 1993, le Conseil de sécurité a décidé de créer une Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) conformément au rapport du Secrétaire général daté du 6 août 1993<sup>5</sup>, mission qui comprendrait jusqu'à 88 observateurs militaires, ainsi que le minimum de personnel nécessaire pour l'appuyer, et serait chargée des tâches suivantes :

a) Vérifier le respect de l'accord de cessez-le-feu en date du 27 juillet 1993, en accordant une attention particulière à la situation dans la ville de Soukhoumi;

b) Enquêter sur les informations faisant état de violations du cessez-le-feu et essayer de régler les incidents de ce genre avec les parties concernées;

c) Faire rapport au Secrétaire général sur l'exécution de son mandat, y compris en particulier sur les violations de l'Accord de cessez-le-feu.

10. Dans la même résolution, le Conseil a également décidé que la MONUG était créée pour une période de six mois, étant entendu qu'elle ne serait maintenue au-delà des 90 premiers jours que sur la base d'un examen par le Conseil, à partir d'un rapport du Secrétaire général, déterminant si des progrès appréciables avaient été accomplis ou non dans l'application de mesures visant à instaurer une paix durable.

11. En outre, le Conseil a décidé de maintenir à l'examen les dispositions opérationnelles relatives à la mise en oeuvre du mandat figurant dans la résolution, compte tenu de toutes autres recommandations que le Secrétaire général pourrait faire à cet égard.

12. Dans un additif<sup>6</sup> à son rapport du 6 août 1993, le Secrétaire général a estimé que, compte tenu du plan d'opérations de la Mission, le coût du déploiement et du maintien de la MONUG pendant la période initiale de six mois s'élèverait à 16,2 millions de dollars, y compris les frais de lancement et l'achat du matériel. Il a par ailleurs indiqué qu'il avait l'intention de recommander à l'Assemblée générale de considérer les dépenses relatives à la MONUG comme des dépenses de l'Organisation devant être supportées par les États

/...

Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies, les contributions correspondantes des États Membres devant être versées sur un compte spécial qui serait créé à cette fin.

13. La Présidente du Conseil de sécurité a confirmé, le 31 août 1993<sup>7</sup>, que celui-ci acceptait la nomination du général de brigade John Hvidegaard, du Danemark, au poste de chef du groupe des observateurs militaires de la MONUG. Le 3 septembre 1993, le Conseil a fait savoir par son Président<sup>7</sup> qu'il acceptait aussi la proposition relative au choix des observateurs militaires, qui devaient venir des pays suivants : Allemagne, Autriche, Bangladesh, Danemark, Grèce, Pologne, République tchèque, Sierra Leone, Suède et Suisse.

## II. CONCEPTION DE L'OPÉRATION

14. Le Conseil de sécurité a décidé de créer la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), étant entendu qu'elle serait placée sous le commandement de l'Organisation des Nations Unies exercé par le Secrétaire général sous l'autorité du Conseil de sécurité. Le commandement et la conduite des opérations sur le terrain seraient exercés par le chef du groupe des observateurs militaires, ayant le grade de général de brigade, qui serait désigné par le Secrétaire général en consultation avec le Conseil de sécurité. Le chef du groupe des observateurs militaires ferait rapport au Secrétaire général.

15. La MONUG établirait son quartier général à Soukhoumi et maintiendrait des postes de commandement dans trois secteurs (à Soukhoumi, Otchamtchira et sur le Psou), ainsi qu'un bureau de liaison à Tbilissi (voir carte figurant à l'annexe VII du présent rapport). Afin de s'acquitter avec efficacité de ses fonctions, la MONUG devrait disposer à la fois de postes d'observation fixes et de patrouilles mobiles. Il a été prévu d'établir trois postes d'observation dans le secteur de Soukhoumi et quatre patrouilles dans le secteur d'Otchamtchira, des patrouilles par hélicoptère devant renforcer les patrouilles motorisées. Il a également été prévu d'établir deux postes de contrôle, l'un sur le Psou et l'autre sur l'Ingouri, pour surveiller les points de franchissement. Des patrouilles par hélicoptère et des patrouilles mobiles intermittentes seraient effectuées pour surveiller les points de passage secondaires. Au total, la mission comprendrait 88 militaires, ainsi que du personnel d'appui international et local.

16. Afin de s'acquitter de leurs fonctions, les observateurs militaires devraient avoir toute liberté de circulation et d'accès, de communication et d'inspection et jouir des autres droits nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Il serait également accordé à la mission et à son personnel tous les privilèges et immunités pertinents par la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Un accord sur le statut de la mission devrait donc être conclu avec le Gouvernement géorgien et les dispositions nécessaires devraient être prises avec les autorités abkhazes à Gudauta, afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de sa tâche.

17. Le Secrétaire général a indiqué également qu'il avait déjà demandé à divers gouvernements de fournir des observateurs militaires pour la mission proposée, et qu'il ferait rapport sur la composition de la mission dès qu'il aura reçu

/...

leurs réponses. Il ferait par ailleurs périodiquement rapport au Conseil sur l'activité de la MONUG. Toutes les questions qui pourraient affecter la nature ou le bon fonctionnement de celle-ci seraient renvoyées au Conseil pour suite à donner.

### III. PREMIÈRES MESURES AUTORISANT DES ENGAGEMENTS POUR LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE

18. Dans une lettre datée du 23 septembre 1993, le Contrôleur avait demandé au Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'autoriser à engager un montant brut n'excédant pas 6,5 millions de dollars (montant net : 6,4 millions de dollars) en attendant qu'il présente un rapport détaillé sur le financement de la MONUG à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Le montant en question comprenait une somme de 394 700 dollars représentant les engagements précédemment autorisés par le Secrétaire général, soit 350 000 dollars pour les dépenses de son Envoyé spécial en Géorgie et 44 700 dollars pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de la mission de planification technique devant être envoyée en Géorgie pour préparer le déploiement d'un contingent d'observateurs militaires. Les prévisions de dépenses comprennent les dépenses afférentes à l'équipe de planification.

19. Le Comité consultatif s'est réuni le 4 octobre 1993 pour examiner cette demande, mais la tournure prise par les événements dans la région l'ont amené à reporter cet examen.

### IV. ÉVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE

20. Dans un nouveau rapport daté du 7 octobre 1993<sup>8</sup>, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité que depuis sa décision du 24 août 1993 portant création de la MONUG, la situation dans la région s'était considérablement détériorée. De sérieux désaccords avaient surgi entre les parties signataires de l'accord, ce qui avait eu pour effet de paralyser la Commission mixte et de provoquer la désintégration des groupes de contrôle temporaires. Le cessez-le-feu a finalement été rompu le 16 septembre 1993. À cette date, on avait déjà fait venir le chef du groupe des observateurs militaires, 10 observateurs militaires et 11 civils. Le Secrétaire général a noté que le mandat de la MONUG se trouvait invalidé du fait de la rupture générale du cessez-le-feu. Le déploiement du reste du personnel civil et militaire de la MONUG a été suspendu. Le 7 octobre 1993, les effectifs de la Mission se composaient de neuf observateurs militaires et du chef du Groupe à Soukhoumi et d'un observateur militaire à Tbilissi. Le Secrétaire général a proposé de maintenir les effectifs de la MONUG à Soukhoumi en attendant l'issue des négociations engagées par son Envoyé spécial avec les parties au conflit et la présentation au Conseil de sécurité d'un nouveau rapport et de recommandations.

21. À la demande du Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité s'est réuni le 19 octobre pour réévaluer la situation en Géorgie. Dans sa résolution 876 (1993) du 19 octobre 1993, le Conseil a réitéré son soutien aux efforts menés par le Secrétaire général et son Envoyé spécial, en coopération avec le

/...

Président en exercice de la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe et avec l'assistance du Gouvernement de la Fédération de Russie en tant que facilitateur, pour faire progresser le processus de paix en vue d'un règlement politique global.

22. Dans un rapport publié le 27 octobre 1993<sup>9</sup>, le Secrétaire général a rendu compte des efforts qui étaient menés pour parvenir à un règlement politique du conflit en Abkhazie (Géorgie) et a recommandé de proroger le mandat de la MONUG pour une période de trois mois, en maintenant les effectifs militaires en place (cinq observateurs militaires y compris le chef du Groupe) et un personnel d'appui minimal, le mandat étant cependant provisoirement modifié.

23. Après avoir examiné ce dernier rapport, le Conseil de sécurité a, par sa résolution 881 (1993) du 4 novembre 1993, approuvé le maintien d'une présence de la MONUG en Géorgie jusqu'au 31 janvier 1994, d'un effectif maximum de cinq observateurs militaires et un personnel d'appui minimal, avec le mandat intérimaire suivant :

a) Maintenir les contacts avec les deux parties au conflit et les contingents militaires de la Fédération de Russie;

b) Suivre la situation et faire rapport au Siège de l'ONU, en particulier rendre compte de tout fait nouveau qui aurait un lien avec les efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir un règlement politique d'ensemble.

24. Le Conseil a également décidé que le mandat de la MONUG ne sera pas prorogé au-delà du 31 janvier 1994, à moins que le Secrétaire général ne fasse savoir au Conseil que d'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'application des mesures visant à instaurer une paix durable ou qu'une prorogation du mandat de la MONUG servirait le processus de paix, et a prié le Secrétaire général de lui rendre compte selon que de besoin, mais en tout état de cause d'ici à la fin de janvier 1994, des activités de la MONUG.

V. PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA MISSION D'OBSERVATION  
DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE POUR LA PÉRIODE ALLANT  
DU 7 AOÛT 1993 AU 31 JANVIER 1994 (COMPTE TENU DES  
ACTIVITÉS PRÉALABLES À LA MISE EN PLACE DE LA MISSION)

25. Le montant brut total des dépenses qui seront engagées par la MONUG du 7 août 1993 au 31 janvier 1994, y compris celles afférentes aux activités préalables à la mise en place de la mission, est estimé à 2 278 800 dollars (montant net : 2 198 400 dollars). On trouvera à l'annexe I un tableau récapitulatif des prévisions de dépenses pour cette période et des renseignements complémentaires à l'annexe II. L'annexe V contient le tableau des effectifs prévus pour la MONUG tandis que la dotation en personnel civil et les dépenses correspondantes sont indiquées à l'annexe VI.

VI. PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA MISSION D'OBSERVATION  
DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE POUR LA PÉRIODE ALLANT  
DU 1er FÉVRIER AU 31 JUILLET 1994

26. Le montant brut nécessaire au maintien d'une présence de la MONUG pendant la période de six mois allant du 1er février au 31 juillet 1994 est estimé à 1 516 800 dollars (montant net : 1 445 400 dollars); il est ventilé à l'annexe III, un complément informations étant donné à l'annexe IV. Le mandat actuel prend fin le 31 janvier 1994. Par conséquent, le Secrétaire général demande que l'Assemblée générale, à sa quarante-huitième session, ouvre les crédits qui seront nécessaires pour couvrir les dépenses de la MONUG au-delà du 31 janvier 1994, si le Conseil de sécurité décide de poursuivre la mission avec les mêmes effectifs qu'actuellement.

VII. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

27. Le Secrétaire général lance un appel aux États Membres pour qu'ils versent, à titre volontaire, des avances afin de couvrir les dépenses initiales de la MONUG en attendant que l'Assemblée générale ait pris officiellement une décision à cet égard. Il demande aussi instamment à tous les gouvernements d'envisager de verser des contributions volontaires pour faciliter la mise en place et le fonctionnement de la Mission.

VIII. GESTION FINANCIÈRE DE LA MISSION D'OBSERVATION  
DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE

28. Le Secrétaire général recommande d'ouvrir pour la MONUG un compte spécial qui sera géré conformément à l'article 6.6 du règlement financier et dans lequel seront enregistrées les recettes et les dépenses se rapportant à la Mission. Les comptes seront établis pour la période correspondant à la durée du mandat approuvé. Si celui-ci devait être prolongé par le Conseil de sécurité, des propositions seraient éventuellement présentées à l'Assemblée générale sur les dispositions à prendre pour la comptabilité.

IX. MESURES QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEVRAIT PRENDRE  
A SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION

29. À sa quarante-huitième session, au titre du financement de la MONUG, l'Assemblée générale devrait :

a) Ouvrir et répartir un crédit d'un montant brut de 2 278 800 dollars (montant net : 2 198 400 dollars) qui servira à financer les opérations de la MONUG du 7 août 1993 au 31 janvier 1994, y compris les activités ayant précédé sa mise en place;

b) Pour la période postérieure au 31 janvier 1994, et dans l'hypothèse où le Conseil de sécurité déciderait de maintenir la MONUG au-delà de cette date, ouvrir des crédits ou autoriser des engagements de dépenses à concurrence d'un montant brut de 252 800 dollars par mois (montant net : 240 900 dollars) et répartir les montants ainsi approuvés.

/...



Notes

- <sup>1</sup> S/26023.
- <sup>2</sup> S/26023/Add.1.
- <sup>3</sup> S/26023/Add.2.
- <sup>4</sup> S/26254.
- <sup>5</sup> S/26250.
- <sup>6</sup> S/26250/Add.1.
- <sup>7</sup> S/26391 et S/26405.
- <sup>8</sup> S/26551.
- <sup>9</sup> S/26646.

ANNEXE I

Prévisions de dépenses de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour la période allant du 7 août 1993 au 31 janvier 1994, y compris les activités préalables à la mise en place de la mission

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses
<b>1. <u>Personnel militaire</u></b>	
a) <u>Observateurs militaires</u>	
Indemnité de subsistance (missions)	222,0
Frais de voyage	38,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	0,6
Total partiel	260,6
b) <u>Contingents</u>	—
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>	
Matériel appartenant aux contingents	—
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	50,0
Total partiel	50,0
Total, rubrique 1	310,6
<b>2. <u>Personnel civil</u></b>	
a) <u>Police civile</u>	—
b) <u>Personnel international et personnel local</u>	
Traitements du personnel international	207,7
Traitements du personnel local	1,6
Consultants	19,2
Dépenses communes de personnel	157,6
Indemnité de subsistance (missions)	322,1
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	58,0
Autres voyages autorisés	19,2
Total partiel	785,4
c) <u>Personnel contractuel international</u>	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	—
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—
Total, rubrique 2	785,4
<b>3. <u>Locaux/hébergement</u></b>	
Location de locaux	78,0
Aménagement et rénovation des locaux	6,0
Fournitures d'entretien	—
Services d'entretien	11,6
Éclairage, chauffage, énergie et eau	19,5
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—
Total, rubrique 3	109,1

/ ...

	Prévisions de dépenses
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	—
5. <u>Transports</u>	
Achat de véhicules	—
Location de véhicules	—
Matériel d'atelier	12,5
Pièces de rechange, réparations et entretien	8,7
Carburant et lubrifiants	11,5
Assurance	1,7
Total, rubrique 5	34,4
6. <u>Opérations aériennes</u>	—
7. <u>Opérations navales</u>	—
8. <u>Transmissions</u>	
a) <u>Éléments complémentaires</u>	
Matériel de transmissions	150,4
Pièces de rechange et fournitures	6,0
Matériel d'atelier et d'essai	—
Communications par réseaux commerciaux	382,8
Total partiel	539,2
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—
Total, rubrique 8	539,2
9. <u>Matériel divers</u>	
Mobilier de bureau	—
Matériel de bureau	2,0
Matériel informatique	18,5
Groupes électrogènes	31,0
Matériel d'observation	—
Citernes à essence et débitmètres	—
Matériel médical et dentaire	—
Équipement de logement	—
Matériel divers	8,1
Matériel pour la défense des périmètres	5,5
Matériel d'épuration de l'eau	15,0
Pièces de rechange, réparations et entretien	4,0
Total, rubrique 9	84,1
10. <u>Fournitures et services</u>	
a) <u>Services divers</u>	
Vérification des comptes	—
Services contractuels	3,0
Services informatiques	—
Services de sécurité	—
Services et traitements médicaux	8,5
Services d'entretien	—
Demandes d'indemnisation et règlements	—
Dépenses de représentation	0,5
Autres services divers	5,8
Total partiel	17,8

/...

	Prévisions de dépenses
b) <u>Fournitures diverses</u>	
Papeterie et fournitures de bureau	3,0
Fournitures médicales	1,0
Fournitures sanitaires et de nettoyage	2,0
Abonnements	—
Fournitures électriques	—
Bâches pare-éclats pour véhicules	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies	10,5
Fournitures pour la défense des périmètres	—
Cartes opérationnelles	—
Intendance et magasins	4,0
Total partiel	20,5
Total, rubrique 10	38,3
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—
12. <u>Programmes d'information</u>	—
13. <u>Programmes de formation</u>	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—
16. <u>Fret aérien et de surface</u>	
Transport du matériel appartenant aux contingents	—
Transport aérien militaire	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	230,5
Total, rubrique 16	230,5
17. <u>Système intégré de gestion</u>	—
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	66,8
19. <u>Contributions du personnel</u>	80,4
Total, rubrique 1 à 19	2 278,8
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(80,4)
Total net	2 198,4
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—
Total des ressources	2 198,4

ANNEXE II

Prévisions de dépenses de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour la période allant du 7 août 1993 au 31 janvier 1994, y compris les activités préalables à la mise en place de la mission

Renseignements complémentaires

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

1. Indemnité de subsistance (missions)

1. Les taux d'indemnité de subsistance en mission utilisés pour l'ensemble des prévisions de dépenses sont, pour la Géorgie, de 250 dollars pendant les 30 premiers jours et de 187 dollars par la suite, et pour Sotchi (Fédération de Russie), de 112 dollars.

2. Frais de voyage

2. Les frais de voyage des observateurs militaires et du personnel civil à destination et en provenance de la zone de la mission ont été estimés en moyenne à 4 000 dollars (aller et retour) par personne, soit 2 000 dollars l'aller simple.

3. Activités préalables à la mise en place de la mission

3. Conformément à la résolution 849 (1993) du Conseil de sécurité en date du 9 juillet 1993, le Secrétaire général a envoyé en Géorgie une équipe de planification de sept membres pour préparer le déploiement de 50 observateurs militaires des Nations Unies. L'équipe a quitté New York le 18 juillet et y est revenue le 27 juillet 1993. Par ailleurs, un conseiller en matière de sécurité a été chargé d'entreprendre, entre le 14 et le 28 août 1993, une évaluation de la sécurité dans la zone de la mission. Les prévisions de dépenses pour la période allant du 7 août 1993 au 31 janvier 1994 comprennent donc les frais de voyage, l'indemnité de subsistance (missions) et les honoraires du consultant chargé de cette évaluation.

4. Première équipe d'observateurs

4. Conformément à la résolution 854 (1993) du Conseil de sécurité en date du 6 août 1993, le Secrétaire général a envoyé en Géorgie une première équipe de neuf observateurs militaires des Nations Unies afin de commencer à aider à vérifier le respect du cessez-le-feu. Il était également prévu dans cette résolution que ces observateurs seraient incorporés dans l'ONUMOG lorsqu'elle serait créée. En conséquence, les prévisions de dépenses pour la période allant du 7 août 1993 au 31 janvier 1994 comprennent les dépenses afférentes au déploiement et à l'entretien de ce premier groupe d'observateurs.

5. Dépenses afférentes au personnel civil

5. Les prévisions de dépenses sont fondées sur un total de 17 membres du personnel civil recruté sur le plan international (4 postes d'administrateur,

/...

6 postes d'agent du Service mobile et 7 postes d'agent des services généraux) et de 3 postes d'agent local, comme il est indiqué à l'annexe VI.

6. Les traitements du personnel recruté sur le plan international sont calculés sur la base des coûts standard en vigueur à New York pour les catégories des administrateurs et des agents des services généraux et sur la base de ceux qui sont applicables aux opérations hors Siège pour les agents du Service mobile. Les traitements du personnel recruté sur le plan local ont été calculés sur la base d'un montant moyen net de 2 400 dollars par personne et par an.

7. Les dépenses afférentes aux traitements, aux dépenses communes de personnel, à l'indemnité de subsistance (missions) et aux contributions du personnel portent sur la période allant du 14 août 1993 au 31 janvier 1994, compte tenu des activités préalables à la mise en place de la mission, sur la base d'un déploiement échelonné, ainsi qu'il est indiqué à l'annexe VI.

#### 6. Transports

8. Les dépenses concernant les réparations, l'entretien, les pièces de rechange, le carburant et les lubrifiants ainsi que l'assurance responsabilité au tiers ont été calculées sur la base d'un total de 10 véhicules appartenant aux Nations Unies.

### II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

(En dollars des États-Unis)

#### 1. Personnel militaire

##### a) Observateurs militaires

i) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . 222 000

9. Le montant prévu correspond à l'indemnité de subsistance (missions) qui doit être versée à 12 observateurs militaires jusqu'au 31 janvier 1994, conformément au calendrier de déploiement indiqué ci-dessous et aux taux applicables à la Géorgie, de 250 dollars par personne et par jour pendant les 30 premiers jours, et de 187 dollars par la suite, et au taux applicable à Sotchi (Russie) de 112 dollars pour les 30 premiers jours. L'indemnité de subsistance (missions) qui doit être versée à un observateur qui se trouvait déjà dans la zone de la mission le 7 août 1993 a été calculée au taux applicable à la Géorgie au-delà de 30 jours pendant 175 jours et au taux de Sotchi pendant deux jours.

Tableau 1

Déploiement des observateurs militaires

Date d'arrivée	Date de départ	Nombre d'observateurs	Jours-homme	Montant total de l'indemnité de subsistance (missions)
7 août 1993	6 septembre 1993	1	30	7 500
7 août 1993	11 septembre 1993	1	35	8 435
7 août 1993	12 octobre 1993	2	132	28 464
7 août 1993	13 octobre 1993	4	268	57 676
7 août 1993	31 janvier 1994	1	177	32 949
8 septembre 1993	31 janvier 1994	3	435	86 940
<b>Total</b>		12	1 077	221 964

ii) Frais de voyage . . . . . 38 000

10. Le montant prévu correspond au voyage aller et retour par vol régulier pour huit observateurs militaires à raison de 4 000 dollars en moyenne par personne, et à l'aller simple pour trois observateurs à raison de 2 000 dollars par personne. Aucun montant n'est prévu pour le voyage d'un observateur qui se trouvait déjà sur place le 7 août 1993.

iii) Indemnité d'habillement . . . . . 600

11. Le montant prévu correspond à l'indemnité d'habillement au taux standard de 200 dollars par observateur militaire et par an.

b) Contingents . . . . . —

12. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire

i) Matériel appartenant aux contingents . . . . . —

13. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité 50 000

14. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements les sommes qu'ils versent à leurs militaires en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputables au service accompli dans la MONUG.

/...

2. Personnel civil

a) Police civile . . . . . -

15. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

b) Personnel international et personnel local

i) Traitements du personnel international . . . . . 207 700

16. Le montant prévu correspond aux traitements de 17 membres du personnel international, dont 4 administrateurs ou fonctionnaires de rang supérieur (1 D-2, chef des observateurs militaires, et 3 P-3), 6 agents du Service mobile et 7 agents des services généraux, suivant le calendrier de déploiement figurant à l'annexe III et sur la base des taux standard.

ii) Traitements du personnel local . . . . . 1 600

17. Le montant prévu correspond aux traitements de 3 agents recrutés localement, comme il est indiqué à l'annexe VI, pour un coût annuel moyen de 2 400 dollars par personne.

iii) Consultants . . . . . 19 200

18. Le montant prévu correspond aux honoraires (9 000 dollars), aux frais de voyage (6 300 dollars) (un aller et retour New York/Vienne du 18 au 27 juillet 1993 et un aller retour New York/Tbilissi du 14 au 28 août 1993) et à l'indemnité de subsistance en mission (3 900 dollars pour deux consultants durant la période préalable à la mise en place de la mission).

iv) Heures supplémentaires . . . . . -

19. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Dépenses communes de personnel . . . . . 157 600

20. Le montant prévu correspond aux dépenses communes de personnel afférentes aux 17 fonctionnaires internationaux et aux trois agents locaux (voir détails à l'annexe VI). Il comprend également une prime de risque s'élevant à 600 dollars par mois pour le personnel international et à 15 % du traitement mensuel net pour le personnel local, à compter du 15 septembre 1993.

vi) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . 322 100

21. Le montant prévu conformément à l'annexe VI correspond à l'indemnité de subsistance en mission (320 200 dollars) qui doit être versée à 16 fonctionnaires internationaux à raison de 250 dollars par personne et par jour pendant les 30 premiers jours et de 187 dollars par la suite pour la Géorgie, et de 112 dollars au-delà des 30 premiers jours à Sotchi (Russie), et à un fonctionnaire international D-2 aux taux de 287,50 dollars par jour durant les 30 premiers jours et de 215,05 dollars par la suite en Géorgie, et de 129 dollars au-delà des 30 premiers jours à Sotchi. Une indemnité de

/...



subsistance en mission (1 900 dollars) est également incluse pour six membres de l'équipe de planification pendant huit jours, à raison de 40 dollars par personne et par jour du fait que des moyens d'hébergement sont fournis.

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission . . . . . 58 000

22. Le montant prévu correspond aux frais de voyage aller et retour de 11 fonctionnaires internationaux (y compris le remplaçant d'un fonctionnaire chargé des transports en congé dans les foyers), à raison de 4 000 dollars par personne (44 000 dollars), et aux frais de voyage aller simple de sept fonctionnaires à raison de 2 000 dollars par personne (14 000 dollars).

viii) Autres voyages autorisés . . . . . 19 200

23. Le montant prévu correspond aux frais de voyage aller et retour de six membres de l'équipe de planification entre New York et Vienne à raison de 3 200 dollars en moyenne par personne. L'aller et retour entre Vienne et la Géorgie a été assuré par le Gouvernement géorgien.

c) Personnel contractuel international . . . . . -

24. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

d) Volontaires des Nations Unies . . . . . -

25. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

e) Personnel fourni par les gouvernements . . . . . -

26. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

f) Personnel civil chargé d'observer les élections . . . . . -

27. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux . . . . . 78 000

28. Le montant prévu doit permettre de louer des locaux à usage de bureaux à Soukhoumi et à Tbilissi pendant 5,8 mois (43 500 dollars) et des locaux d'entreposage à Sotchi (Russie) pendant deux mois (34 500 dollars).

b) Aménagement et rénovation des locaux . . . . . 6 000

29. Le montant prévu doit permettre d'aménager les locaux à Soukhoumi afin de renforcer la sécurité et la protection du personnel conformément aux recommandations qui figurent dans le rapport sur la sécurité.

- c) Fournitures d'entretien . . . . . -
30. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- d) Services d'entretien . . . . . 11 600
31. Le montant prévu doit permettre d'assurer les services d'entretien des locaux pendant 5,8 mois à raison de 2 000 dollars par mois.
- e) Éclairage, chauffage, énergie et eau . . . . . 19 500
32. Le montant prévu correspond aux dépenses de combustible pour les groupes électrogènes (8 500 dollars) et de consommation d'eau, de gaz et d'électricité (11 000 dollars).
- f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués -
33. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
4. Remise en état des infrastructures . . . . . -
34. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
5. Transports
- a) Achat de véhicules . . . . . -
35. Le parc de véhicules envisagé pour la mission se compose de 10 véhicules appartenant aux Nations Unies (201 500 dollars), soit 9 jeeps à 20 500 dollars (184 500 dollars) et une berline à 17 000 dollars. Ces véhicules proviennent d'une mission déjà en place; en conséquence, seul un montant est prévu pour le fret au titre de la rubrique 16 c) ci-après.
- b) Location de véhicules . . . . . -
36. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- c) Matériel d'atelier . . . . . 12 500
37. Le montant prévu doit permettre d'obtenir du matériel et de l'outillage permanent destinés aux ateliers (réparation des moteurs et carrosseries et vulcanisation).
- d) Pièces de rechange, réparations et entretien . . . . . 8 700
38. Le montant prévu doit permettre d'acheter des pièces de rechange et d'assurer la réparation et l'entretien courant des 10 véhicules, à raison de 1 825 dollars en moyenne par véhicule et par an.

/...

e) Carburant et lubrifiants . . . . . 11 500

39. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base des besoins des 10 véhicules appartenant aux Nations Unies, à raison de 7,5 dollars en moyenne par véhicule et par jour pendant cinq mois.

f) Assurance . . . . . 1 700

40. Le montant prévu correspond au coût de l'assurance responsabilité au tiers pour 10 véhicules à raison de 400 dollars par véhicule et par an pendant cinq mois.

6. Opérations aériennes . . . . . -

41. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

7. Opérations navales . . . . . -

42. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

8. Transmissions

a) Éléments complémentaires

i) Matériel de transmissions . . . . . 150 400

43. Le montant prévu doit permettre d'acquérir le matériel de transmissions et de communication par satellite indiqué ci-après afin que la MONUG puisse exécuter son mandat :

- a) 2 terminaux INMARSAT "A" à 30 000 dollars (60 000 dollars);
- b) 18 radios VHF mobiles à 800 dollars (14 400 dollars);
- c) 2 répéteurs portatifs à 10 000 dollars (20 000 dollars);
- d) 10 talkies walkies à 500 dollars (5 000 dollars);
- e) 2 terminaux mobiles de satellite à 10 000 dollars (20 000 dollars);
- f) 1 télécopieur (1 000 dollars);
- g) 1 télécopieur à cryptographie (30 000 dollars).

ii) Pièces de rechange et fournitures . . . . . 6 000

44. Le montant prévu doit permettre d'acheter les pièces de rechange nécessaires pour le matériel de transmissions appartenant aux Nations Unies (matériel de câblage et de perçage).

/...

- iii) Matériel d'atelier et d'essai . . . . . -
45. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- iv) Communications par réseaux commerciaux . . . . . 382 800
46. La rubrique prévoit un montant de 348 000 dollars pour les communications par satellite INMARSAT "A" pendant 5,8 mois. Le coût par satellite est estimé à 30 000 dollars par mois. La rubrique comprend également la location de lignes de téléphone et de télex à raison de 6 000 dollars par mois (34 800 dollars).
- b) Contrat relatif au réseau principal . . . . . -
47. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
9. Matériel divers
- a) Mobilier de bureau . . . . . -
48. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- b) Matériel de bureau . . . . . 2 000
49. Le montant prévu correspond à une photocopieuse.
- c) Matériel informatique . . . . . 18 500
50. Le montant prévu doit permettre d'acheter le matériel informatique ci-après :
- a) 5 ordinateurs de bureau à 1 380 dollars (6 900 dollars);
- b) 2 ordinateurs portatifs à 2 100 dollars (4 200 dollars);
- c) 4 moniteurs de contrôle à 250 dollars (1 000 dollars);
- d) 1 imprimante à jet à laser (1 500 dollars);
- e) 6 imprimantes de bureau à jet à 350 dollars (2 100 dollars);
- f) 5 unités d'alimentation non interruptible 0-6 kVa à 400 dollars (2 000 dollars);
- g) Fournitures (800 dollars).
- d) Groupes électrogènes . . . . . 31 000
51. Le montant prévu doit permettre d'acheter huit groupes électrogènes (6 kVa) à 3 500 dollars (28 000 dollars) et les pièces de rechange nécessaires (3 000 dollars).

/...

- e) Matériel d'observation . . . . . -
- 52. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- f) Citernes à essence et débitmètres . . . . . -
- 53. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- g) Matériel médical et dentaire . . . . . -
- 54. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- h) Équipement de logement . . . . . -
- 55. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- i) Matériel divers . . . . . 8 100
- 56. Le montant prévu doit permettre d'acheter le matériel suivant :
  - a) 1 appareil de chauffage (au mazout) (4 000 dollars);
  - b) 1 coffre-fort de 58 pouces (1 500 dollars);
  - c) 20 extincteurs d'incendie à 75 dollars (1 500 dollars);
  - d) 2 petits réfrigérateurs à 200 dollars (400 dollars);
  - e) 2 pompes à eau manuelles à 350 dollars (700 dollars).
  - j) Matériel pour la défense des périmètres . . . . . 5 500
- 57. Le montant prévu doit permettre d'acheter du matériel pour la défense des périmètres, notamment des sacs de sable, des barbelés et des piquets.
- k) Matériel d'épuration de l'eau . . . . . 15 000
- 58. Le montant prévu doit permettre d'acheter deux unités d'épuration pouvant produire 2 000 litres d'eau potable par jour.
- l) Pièces de rechange, réparations et entretien . . . . . 4 000
- 59. Le montant prévu doit permettre d'acheter les pièces de rechange nécessaires pour divers matériels.
- 10. Fournitures et services
  - a) Services divers
    - i) Vérification des comptes . . . . . -
- 60. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

/...

ii) Services contractuels . . . . . 3 000

61. Le montant prévu correspond aux services de ramassage des ordures ménagères pendant la période considérée.

iii) Services informatiques . . . . . -

62. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Services de sécurité . . . . . -

63. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Traitements et services médicaux . . . . . 8 500

64. Le montant prévu correspond au coût des traitements et services médicaux.

vi) Services d'entretien . . . . . -

65. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vii) Demandes d'indemnité et règlements . . . . . -

66. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

viii) Dépenses de représentation . . . . . 500

67. Le montant prévu doit couvrir le coût des réceptions organisées en l'honneur de représentants officiels et de hautes personnalités.

ix) Autres services divers . . . . . 5 800

68. Le montant prévu doit couvrir le coût de services divers à raison de 1 000 dollars par mois.

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau . . . . . 3 000

69. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la papeterie, notamment le papier à écrire, le papier pour télécopieur et ordinateur, les rubans d'imprimante et autres articles.

ii) Fournitures médicales . . . . . 1 000

70. Le montant prévu correspond au coût de fournitures médicales telles que les trousseaux de premiers secours et les médicaments courants.

/...

iii)	<u>Fournitures sanitaires et de nettoyage</u> . . . . .	2 000
71.	Le montant prévu correspond au coût de fournitures telles que désinfectants et produits chimiques anticorrosion pour la plomberie et les sanitaires, ainsi qu'aux frais de nettoyage ordinaire.	
iv)	<u>Abonnements</u> . . . . .	-
72.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
v)	<u>Fournitures électriques</u> . . . . .	-
73.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
vi)	<u>Bâches pare-éclats pour véhicules</u> . . . . .	-
74.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
vii)	<u>Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies</u>	10 500
75.	Le montant prévu est destiné à acheter 25 casques à 121 dollars et 25 gilets pare-éclats à 300 dollars.	
viii)	<u>Matériel pour la défense des périmètres</u> . . . . .	-
76.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
ix)	<u>Cartes d'état-major</u> . . . . .	-
77.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
x)	<u>Intendance et magasins</u> . . . . .	4 000
78.	Le montant prévu doit permettre d'acheter des fournitures diverses telles que peinture, pinceaux, rouleaux, clous, marteaux, pelles, lampes à pétrole, etc.	
11.	<u>Fournitures et services liés aux élections</u> . . . . .	-
79.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
12.	<u>Programmes d'information</u> . . . . .	-
80.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
13.	<u>Programmes de formation</u> . . . . .	-
81.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
14.	<u>Programmes de déminage</u> . . . . .	-
82.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	

/...

15. Aide au désarmement et à la démobilisation . . . . . -
83. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
16. Fret aérien et de surface
- a) Transport du matériel appartenant aux contingents -
84. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- b) Transport aérien militaire . . . . . -
85. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- c) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées 230 500
86. Le montant prévu correspond au coût du fret (y compris les véhicules) pour trois vols de ravitaillement déjà effectués (180 500 dollars) et pour un vol supplémentaire (50 000 dollars).
17. Système intégré de gestion . . . . . -
87. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix 66 800
88. Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant prévu correspond à 8,5 % du coût total des traitements, des dépenses communes de personnel et des frais de voyage du personnel civil dans la zone de la mission.
19. Contributions du personnel . . . . . 80 400
89. Les dépenses de personnel apparaissent en chiffres nets à la rubrique 2 b) ci-dessus. Le montant indiqué ici correspond à la différence entre les émoluments bruts et nets, c'est-à-dire les retenues auxquelles sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Statut du personnel de l'Organisation.
20. Recettes provenant des contributions du personnel . (80 400)
90. Le montant correspondant aux contributions du personnel, qui apparaît à la rubrique 19 ci-dessus, a été porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds, au prorata de leur quote-part dans le budget de la MONUG.
21. Contributions volontaires en nature . . . . . -
91. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

/...



ANNEXE III

Prévisions de dépenses de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie  
pour la période allant du 1er février au 31 juillet 1994

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses
<b>1. <u>Dépenses afférentes au personnel militaire</u></b>	
a) <u>Observateurs militaires</u>	
Indemnité de subsistance (missions)	135,4
Frais de voyage	16,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	0,4
Total partiel	151,8
b) <u>Contingents</u>	—
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>	—
Matériel appartenant aux contingents	—
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	—
Total partiel	—
Total, rubrique 1	151,8
<b>2. <u>Dépenses afférentes au personnel civil</u></b>	
a) <u>Police civile</u>	—
b) <u>Personnel international et personnel local</u>	
Traitements du personnel international	180,6
Traitements du personnel local	1,2
Consultants	—
Dépenses communes de personnel	139,4
Indemnité de subsistance (missions)	241,7
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	28,0
Autres voyages autorisés	—
Total partiel	590,9
c) <u>Personnel contractuel international</u>	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	—
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—
Total, rubrique 2	590,9
<b>3. <u>Locaux/hébergement</u></b>	
Location de locaux	148,5
Aménagement et rénovation des locaux	—
Fournitures d'entretien	—
Services d'entretien	12,0
Éclairage, chauffage, énergie et eau	20,2
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—
Total, rubrique 3	180,7

/...

	Prévisions de dépenses
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	—
5. <u>Transports</u>	
Achat de véhicules	—
Location de véhicules	—
Matériel d'atelier	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	9,1
Carburant et lubrifiants	13,6
Assurance	2,0
Total, rubrique 5	24,7
6. <u>Opérations aériennes</u>	—
7. <u>Opérations navales</u>	—
8. <u>Transmissions</u>	
a) <u>Éléments complémentaires</u>	
Matériel de transmissions	—
Pièces de rechange et fournitures	1,0
Matériel d'atelier et d'essai	—
Communications par réseaux commerciaux	396,0
Total partiel	397,0
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—
Total, rubrique 8	397,0
9. <u>Matériel divers</u>	—
Mobilier de bureau	—
Matériel de bureau	—
Matériel informatique	—
Groupes électrogènes	—
Matériel d'observation	—
Citernes à essence et débitmètres	—
Matériel médical et dentaire	—
Équipement de logement	—
Matériel divers	—
Matériel pour la défense des périmètres	—
Matériel d'épuration de l'eau	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	—
	—
10. <u>Fournitures et services</u>	
a) <u>Services divers</u>	
Vérification des comptes	8,5
Services contractuels	3,0
Services informatiques	—
Services de sécurité	—
Services médicaux	5,0
Services d'entretien	—
Demandes d'indemnisation et règlements	—
Dépenses de représentation	0,7
Autres services divers	6,0
Total partiel	23,2

/...

	Prévisions de dépenses
b) <u>Fournitures diverses</u>	
Papeterie et fournitures de bureau	4,5
Fournitures médicales	5,0
Fournitures sanitaires et de nettoyage	2,4
Abonnements	—
Fournitures électriques	—
Bâches pare-éclats pour véhicules	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies	—
Matériel pour la défense des périmètres	—
Cartes d'état-major	—
Intendance et magasins	—
Total partiel	11,9
Total, rubrique 10	35,1
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—
12. <u>Programmes d'information</u>	—
13. <u>Programmes de formation</u>	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—
16. <u>Fret aérien et de surface</u>	
Transport du matériel appartenant aux contingents	—
Transport militaire aérien	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	—
	—
17. <u>Système intégré de gestion</u>	15,0
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	50,2
19. <u>Contributions du personnel</u>	71,4
Total, rubriques 1 à 19	1 516,8
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(71,4)
Total net	1 445,4
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—
Total des ressources	1 445,4

ANNEXE IV

Prévisions de dépenses de la Mission d'observation des Nations Unies  
en Géorgie pour la période allant du 1er février au 31 juillet 1994

Renseignements complémentaires

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

1. Indemnité de subsistance (missions)

1. Les taux utilisés pour l'ensemble des prévisions de dépenses sont, pour la Géorgie, de 250 dollars pendant les 30 premiers jours et de 187 dollars par la suite, et pour Sotchi (Russie) de 112 dollars.

2. Frais de voyage

2. Les frais de voyage des observateurs militaires et du personnel civil à destination et en provenance de la zone de la mission par vols réguliers ont été estimés en moyenne à 4 000 dollars (aller et retour) par personne, soit 2 000 dollars l'aller simple.

3. Dépenses afférentes au personnel civil

3. Les dépenses prévues ont été calculées sur la base de 7 fonctionnaires internationaux (1 directeur, 3 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux) et d'un agent local, comme il est indiqué à l'annexe VI.

4. Les traitements du personnel recruté sur le plan international ont été calculés sur la base des coûts standard en vigueur à New York pour les catégories des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et des agents des services généraux et sur la base des coûts standard applicables aux opérations hors Siège pour les agents du Service mobile. Les traitements du personnel recruté sur le plan local ont été également calculés en chiffres nets sur la base de 2 400 dollars en moyenne par personne et par an.

5. Les dépenses concernant les traitements, les dépenses communes de personnel, l'indemnité de subsistance (missions) et les contributions du personnel portent sur l'ensemble de la période allant du 1er février au 31 juillet 1994.

4. Transports

6. Les dépenses concernant les réparations, l'entretien, les pièces de rechange, le carburant et les lubrifiants et l'assurance responsabilité au tiers ont été calculées sur la base d'un total de 10 véhicules appartenant aux Nations Unies.

/...

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

(En dollars des États-Unis)

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires

i) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . 135 400

7. Le montant prévu correspond à l'indemnité de subsistance (missions) qui doit être versée pendant 181 jours à quatre observateurs militaires jusqu'au 31 juillet 1994, au taux de 187 dollars par personne et par jour applicable à la Géorgie au-delà de 30 jours.

ii) Frais de voyage . . . . . 16 000

8. Les 4 observateurs ont été temporairement détachés d'autres missions. Si le mandat de la MONUG devait être prolongé au-delà du 31 janvier 1994, il est prévu de les rapatrier et de les remplacer. Le montant prévu correspond donc à quatre allers et retours à raison de 4 000 dollars en moyenne par personne.

iii) Indemnité d'habillement . . . . . 400

9. Le montant prévu correspond à l'indemnité normale d'habillement de 200 dollars par observateur militaire et par an.

b) Contingents . . . . . -

10. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire

i) Matériel appartenant aux contingents . . . . . -

11. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité . . . . . -

12. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

2. Personnel civil

a) Police civile . . . . . -

13. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

/...

b) Personnel international et personnel local

i) Traitements du personnel international . . . . . 180 600

14. Le montant prévu correspond aux traitements, aux taux standard, de 7 fonctionnaires internationaux, dont un D-2 (le chef des observateurs militaires), trois agents du Service mobile et trois agents des services généraux, jusqu'au 31 juillet 1994, comme indiqué à l'annexe VI.

ii) Traitements du personnel local . . . . . 1 200

15. Le montant prévu correspond aux traitements d'un agent recruté localement, comme indiqué à l'annexe VI, à raison de 2 400 dollars en moyenne par an.

iii) Consultants . . . . . -

16. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires . . . . . -

17. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Dépenses communes de personnel . . . . . 139 400

18. Le montant prévu conformément à l'annexe VI correspond aux dépenses communes de personnel (114 000 dollars pour 7 fonctionnaires internationaux et un agent local) et comprend une prime de risque (25 400 dollars) s'élevant à 600 dollars par mois pour le personnel international et à 15 % du traitement mensuel net pour le personnel local.

vi) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . 241 700

19. Le montant prévu conformément à l'annexe VI correspond à l'indemnité de subsistance (missions) qui doit être versée à 6 fonctionnaires internationaux au taux de 187 dollars par personne et par jour applicable à la Géorgie au-delà de 30 jours et à un fonctionnaire international D-2 au taux de 215,05 dollars par personne et par jour applicable à la Géorgie au-delà de 30 jours.

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission . . . . . 28 000

20. Le montant prévu correspond aux frais de voyage aller et retour à raison de 4 000 dollars en moyenne par personne pour 7 fonctionnaires internationaux qui seront relevés à la fin de la période.

viii) Autres voyages autorisés . . . . . -

21. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Personnel contractuel international . . . . . -

22. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

/...

d) <u>Volontaires des Nations Unies</u> . . . . .	-
23. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u> . . . . .	-
24. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	-
25. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
3. <u>Locaux/hébergement</u>	
a) <u>Location de locaux</u> . . . . .	148 500
26. Le montant doit permettre de louer pendant six mois des locaux à usage de bureaux à Soukhoumi et à Tbilissi (45 000 dollars) et des locaux d'entreposage à Sotchi (Russie) (103 500 dollars).	
b) <u>Aménagement et rénovation des locaux</u> . . . . .	-
27. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
c) <u>Fournitures d'entretien</u> . . . . .	-
28. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
d) <u>Services d'entretien</u> . . . . .	12 000
29. Le montant prévu doit permettre d'assurer des services d'entretien pendant six mois à raison de 2 000 dollars par mois.	
e) <u>Éclairage, chauffage, énergie et eau</u> . . . . .	20 200
30. Le montant prévu correspond aux dépenses de combustible pour les groupes électrogènes (8 800 dollars) et de consommation d'eau, de gaz et d'électricité (11 400 dollars).	
f) <u>Construction de locaux/bâtiments préfabriqués</u>	-
31. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
4. <u>Remise en état des infrastructures</u> . . . . .	-
32. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
5. <u>Transports</u>	
a) <u>Achat de véhicules</u> . . . . .	-
33. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	

/...

- b) Location de véhicules . . . . . -
34. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- c) Matériel d'atelier . . . . . -
35. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- d) Pièces de rechange, réparations et entretien . . . . . 9 100
36. Le montant prévu doit permettre d'acheter des pièces de rechange et d'assurer l'entretien courant de 10 véhicules à raison de 1 825 dollars en moyenne par an et par véhicule.
- e) Carburant et lubrifiants . . . . . 13 600
37. Le montant prévu correspond aux besoins en carburant et en lubrifiants de 10 véhicules à raison de 7,50 dollars en moyenne par jour et par véhicule pendant six mois.
- f) Assurance . . . . . 2 000
38. Le montant prévu correspond au coût de l'assurance responsabilité au tiers pour 10 véhicules à raison de 400 dollars par véhicule et par an.
6. Opérations aériennes . . . . . -
39. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
7. Opérations navales . . . . . -
40. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
8. Transmissions
- a) Éléments complémentaires
- i) Matériel de transmissions . . . . . -
41. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- ii) Pièces de rechange et fournitures . . . . . 1 000
42. Le montant prévu doit permettre d'acheter les pièces de rechange nécessaires pour le matériel de transmissions appartenant aux Nations Unies.
- iii) Matériel d'atelier et d'essai . . . . . -
43. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.



iv) Communications par réseaux commerciaux . . . . . 396 000

44. Le montant prévu doit permettre d'assurer des communications par deux satellites INMARSAT "A" pendant six mois (360 000 dollars). Le coût par satellite est estimé à 30 000 dollars par mois. La rubrique comprend également la location de lignes de téléphone et de télex à raison de 6 000 dollars par mois (36 000 dollars).

b) Contrat relatif au réseau principal . . . . . -

45. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau . . . . . -

46. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

b) Matériel de bureau . . . . . -

47. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Matériel informatique . . . . . -

48. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

d) Groupes électrogènes . . . . . -

49. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

e) Matériel d'observation . . . . . -

50. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

f) Citernes à essence et débitmètres . . . . . -

51. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

g) Matériel médical et dentaire . . . . . -

52. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

h) Équipement de logement . . . . . -

53. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

i) Matériel divers . . . . . -

54. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

/...

j)	<u>Matériel pour la défense des périmètres</u> . . . .	-
55.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
k)	<u>Matériel d'épuration de l'eau</u> . . . . .	-
56.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
l)	<u>Pièces de rechange, réparations et entretien</u> .	2 000
57.	Le montant prévu doit permettre d'acheter les pièces de rechange nécessaires pour divers matériels.	
10.	<u>Fournitures et services</u>	
a)	<u>Services divers</u>	
i)	<u>Vérification des comptes</u> . . . . .	8 500
58.	Le montant prévu doit couvrir le coût de la vérification des comptes de la mission.	
ii)	<u>Services contractuels</u> . . . . .	3 000
59.	Le montant prévu doit couvrir les services de ramassage des ordures ménagères durant la période considérée.	
iii)	<u>Services informatiques</u> . . . . .	-
60.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
iv)	<u>Services de sécurité</u> . . . . .	-
61.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
v)	<u>Traitements et services médicaux</u> . . . . .	5 000
62.	Le montant prévu doit couvrir le coût des traitements et services médicaux.	
vi)	<u>Services d'entretien</u> . . . . .	-
63.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
vii)	<u>Demandes d'indemnité et règlements</u> . . . . .	-
64.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
viii)	<u>Dépenses de représentation</u> . . . . .	700
65.	Le montant prévu doit couvrir le coût des réceptions organisées en l'honneur de représentants officiels et de hautes personnalités.	

/...

ix) Autres services divers . . . . . 6 000

66. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des services divers à raison de 1 000 dollars par mois.

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau . . . . . 4 500

67. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la papeterie, y compris le papier à écrire et les fournitures de bureau, le papier pour télécopieur et ordinateur, les rubans d'imprimante et autres articles.

ii) Fournitures médicales . . . . . 5 000

68. Le montant prévu doit permettre d'acheter des fournitures médicales.

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage . . . . . 2 400

69. Le montant prévu correspond au coût des fournitures sanitaires telles que désinfectants et produits chimiques anticorrosion pour la plomberie et les sanitaires, ainsi qu'aux frais de nettoyage ordinaire.

iv) Abonnements . . . . . -

70. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Fournitures électriques . . . . . -

71. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vi) Bâches pare-éclats pour véhicules . . . . . -

72. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vii) Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies . . . . . -

73. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

viii) Matériel pour la défense des périmètres . . . . . -

74. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

ix) Cartes d'état major . . . . . -

75. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

x) Intendance et magasins . . . . . -

76. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

/...

11.	<u>Fournitures et services liés aux élections</u> . . . . .	-
77.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
12.	<u>Programmes d'information</u> . . . . .	-
78.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
13.	<u>Programmes de formation</u> . . . . .	-
79.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
14.	<u>Programmes de déminage</u> . . . . .	-
80.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
15.	<u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u> . . . . .	-
81.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
16.	<u>Fret aérien et de surface</u>	
	a) <u>Transport du matériel appartenant aux contingents</u>	-
82.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
	b) <u>Transport aérien militaire</u> . . . . .	-
83.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
	c) <u>Fret et camionnage (par les soins d'entreprises privées)</u>	-
84.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
17.	<u>Système intégré de gestion</u> . . . . .	15 000
85.	Le montant prévu correspond à une part proportionnelle du financement du système intégré de gestion pour 1993/94.	
18.	<u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	50 200
86.	Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant prévu correspond à 8,5 % du coût total des traitements, des dépenses communes de personnel et des frais de voyage du personnel civil dans la zone de la mission.	
19.	<u>Contributions du personnel</u> . . . . .	71 400
87.	Le montant indiqué sous cette rubrique correspond à la différence entre les émoluments bruts et nets, c'est-à-dire les retenues auxquelles sont soumis les	

/...

traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

20. Recettes provenant des contributions du personnel . (71 400)

88. Le montant correspondant aux contributions du personnel, qui apparaît à la rubrique 19 ci-dessus, a été porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds, au prorata de leur quote-part dans le budget de la MONUG.

21. Contributions volontaires en nature . . . . . -

89. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

ANNEXE V

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)

Tableau d'effectifs proposé

1er février-31 juillet 1994

Catégorie	Titre fonctionnel	Nombre de personnes
a) <u>Personnel militaire</u>	Observateurs militaires	4
b) <u>Personnel civil</u>		
D-2	Chef des observateurs militaires	1
Agents des services généraux	Assistant administratif/Secrétaire	1
Agents des services généraux	Assistant administratif	1
Agents des services généraux	Agent de sécurité	1
Service mobile	Agent chargé des transports/mécanicien	1
Agents du Service mobile	Officier principal des transmissions	1
Agents du Service mobile	Électricien/technicien	1
Total, personnel international		7
Agent local	Interprète	1
Total		8

## ANNEXE VI a)

## Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Personnel civil et dépenses y afférentes pour la période allant du 14 août 1993 au 31 janvier 1994

Effectifs proposés	Date du déploiement	Nombre de personnes	Mois-personne	Coûts annuels standard				Montant estimatif des dépenses totales				Indemnité de subsistance (missions)	Prime de risque
				Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel				
D-2	8 sept. 93-31 janv. 94	1	4,8	99,2	40,0	44,7	39,7	16,0	17,9	33,2	2,9		
P-3	14 août 93-20 oct. 93	1	2,3	60,9	24,2	21,2	11,7	4,6	4,0	14,0	1,4		
P-3	14 août 93-22 oct. 93	1	2,3	60,9	24,2	21,2	11,7	4,6	4,0	14,8	1,4		
P-3	1er oct. 93-11 nov. 93	1	1,4	60,9	24,2	21,2	7,1	2,8	2,4	8,7	0,8		
Total partiel		4		70,2	28,0	28,3	70,7	6,5					
SG	14 août 93-13 oct. 93	1	2,0	34,1	13,5	12,5	5,7	2,3	2,1	11,8	1,2		
SG	14 août 93-28 oct. 93	1	2,5	34,1	13,5	12,5	7,1	2,8	2,6	14,9	1,5		
SG	14 août 93-31 janv. 94	1	5,5	34,1	13,5	12,5	15,6	6,2	5,7	32,6	3,3		
SG	11 sept. 93-31 janv. 94	1	4,6	34,1	13,5	12,5	13,1	5,2	4,8	27,8	2,8		
SG	19 sept. 93-23 oct. 93	2	2,4	34,1	13,5	12,5	6,8	2,7	2,5	16,5	1,4		
SG	19 sept. 93-31 janv. 94	1	4,4	34,1	13,5	12,5	12,5	4,9	4,6	26,7	2,6		
SM	14 août 93-31 janv. 94	1	5,5	48,5	46,3	18,8	22,2	21,2	8,6	33,7	3,3		
SM	14 août 93-19 oct. 93	2	4,4	48,5	46,3	18,8	17,8	17,0	6,9	27,9	2,6		
SM	14 août 93-23 oct. 93	1	2,3	48,5	46,3	18,8	9,3	8,9	3,6	14,3	1,4		
SM	13 oct. 93-31 janv. 94	1	3,5	48,5	46,3	18,8	14,1	13,5	5,5	22,5	2,1		
SM	22 oct. 93-31 janv. 94	1	3,3	48,5	46,3	18,8	13,3	12,7	5,2	20,8	2,0		
Total, personnel international		17		207,7	125,4	80,4	207,7	30,7					
Local	7 août 93-8 oct. 93	1	2,1	2,4	1,8	0,0	0,4	0,3	0,0	0,0	0,1		
Local	7 août 93-12 oct. 93	1	2,2	2,4	1,8	0,0	0,4	0,3	0,0	0,0	0,1		
Local	27 sept. 93-31 janv. 94	1	4,2	2,4	1,8	0,0	0,8	0,6	0,0	0,0	0,1		
Total, personnel local		3		1,6	1,2	0,0	1,6	0,3					
Total général		20		209,3	126,6	80,4	209,3	31,0					

ANNEXE VI b)

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Personnel civil et dépenses y afférentes pour la période allant du 1er février 1994 au 31 juillet 1994

Effectifs proposés	Nombre de personnes	Mois-personne	Coûts annuels standard			Montant estimatif des dépenses totales				
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Indemnité de subsistance (missions)	Prime de risque
D-2	1	6	105,2	41,5	45,3	52,5	20,7	22,5	38,9	3,6
Total partiel	1	6	105,2	41,5	45,3	52,5	20,7	22,5	38,9	3,6
Services généraux	1	6	35,7	14,2	13,3	17,9	7,1	6,7	33,8	3,6
Services généraux	1	6	35,7	14,2	13,3	17,9	7,1	6,7	33,8	3,6
Services généraux	1	6	35,7	14,2	13,3	17,9	7,1	6,7	33,8	3,6
Service mobile	1	6	49,6	47,3	19,1	24,8	23,7	9,6	33,8	3,6
Service mobile	1	6	49,6	47,3	19,1	24,8	23,7	9,6	33,8	3,6
Service mobile	1	6	49,6	47,3	19,1	24,8	23,7	9,6	33,8	3,6
Total, personnel international	7					180,6	113,1	71,4	241,7	25,2
Personnel local	1	6	2,4	1,8	0,0	1,2	0,9	0,0	0,0	0,2
Total général	8					181,8	114,0	71,4	241,7	25,4



ANNEXE VII

